

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 1996

DELIBERATION N° 96/05/60

OBJET :

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :
Remplacement de M. Gérard MARY, démissionnaire.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-4 et L 2121-22,

VU le Code des Communes et notamment l'article R 121-11,

VU le Code électoral et notamment l'article L 270,

VU le décret n° 95-562 du 5 Juin 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale et notamment son article 9,

VU la liste correspondante présentée par le groupe « Le Bon Sens à Yerres » et composée de Mme Nicole LAMOTH, M. Gérard MARY, Melle Armelle BAUDON, M. Paul TEXIER, Mme Jeannine GRENOT et M. Jean-Claude BOUTREL,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 relative à la désignation des délégués du Conseil Municipal au conseil d'administration du C.C.A.S. désignant en qualité d'administrateurs élus Mme Nicole LAMOTH, M. Gérard MARY, Melle Armelle BAUDON, M. Paul TEXIER, Mme Jeannine GRENOT, Mme Françoise QUAINQUARD,

CONSIDERANT que M. Gérard MARY a présenté sa démission de son mandat de Conseiller Municipal,

CONSIDERANT que le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés,

PREND ACTE que M. Jean-Claude BOUTREL, suivant de liste, est désigné en qualité de délégué du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de M. Gérard MARY, démissionnaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Prefecture
le 3 Juin 1996 et de la publication
le 31 Mai 1996
Le Maire,





REÇU LE

03. JUIN 1996

SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY